

CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

Démarche

“Ambassadeurs du Canigó en Conflent”

L'Office de Tourisme Conflent Canigó poursuit l'opération « Ambassadeur du Canigó en Conflent ». L'objectif étant de permettre aux habitants de la communauté de communes d'acquérir une meilleure connaissance de l'offre touristique de la destination et ainsi d'en faire de véritables prescripteurs auprès de leur famille et amis. Celle-ci est exclusivement destinée aux résidents des 45 communes constituant la Communauté de communes Conflent Canigó, offrant la possibilité à chaque résident majeur (en faisant la demande), d'obtenir gratuitement une carte avec ses avantages. Elle est nominative, numérotée et affiche la photo de l'ambassadeur.

Cette convention est établie

ENTRE

L'Office de tourisme Conflent Canigó, siégeant au 10 Place de la République - 66500 Prades, représenté par son Président, José Montessino.

ET

L'établissement :

Adhérent à l'Office de Tourisme Conflent Canigó

Représenté(e) par M., Mme :

.....

Agissant en qualité de :

.....

Article 1 : L'opération « Ambassadeur du Canigó en Conflent » 2023 destinée aux résidents de la Communauté de communes Conflent Canigó, permet de bénéficier d'une gratuité pour l'ambassadeur dès lors que le porteur de la carte est accompagné par le nombre indiqué de personnes selon la catégorie de prestation choisie. (Cf. Tableau Offres – Filières ci-dessous)

FILIERES	OFFRES
Sites touristiques	1 entrée gratuite pour 2 entrées payantes plein tarif
Animations festivières	1 entrée gratuite pour 2 entrées payantes plein tarif
Activités de pleine nature	1 entrée gratuite pour 3 entrées payantes plein tarif
Thermes et sources d'eau chaude	1 entrée gratuite pour 3 entrées payantes plein tarif

Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous l'offre ou les offres mise(s) en place pour cette action :

Activité concernée	Produits/prestations concernés	Conditions de l'offre	Valeur offerte
<i>Ex : Location</i>	<i>Paddle</i>	<i>1 gratuit pour 3 payants soit 4 pers</i>	<i>10€</i>

Article 2 : L'Etablissement s'engage à être adhérent de l'Office de Tourisme Conflent Canigó en s'acquittant de la cotisation fixée à 15€.

Article 3 : L'Etablissement s'engage à pratiquer cette offre durant toute l'année et autant de fois que se présente le détenteur de la carte.

Article 4 : L’Etablissement s’engage à consentir l’offre dont les conditions sont définies dans les articles 1 et 2 au porteur de la carte même lors de manifestations événementielles de l’année 2023. (Se basant sur la tarification de l’entrée classique. Si la mise en place de l’événement engendre une hausse tarifaire alors le bénéficiaire devra régler le supplément)

Article 5 : L’Etablissement s’engage à utiliser les outils de communication mis à sa disposition par l’Office de Tourisme (affiche...). L’Office de Tourisme s’engage à mettre en œuvre tous les outils nécessaires à la communication de cette opération.

Article 6 : La signature de la présente convention engage l’Office de Tourisme Conflent Canigó à :

- Construire et développer une collaboration étroite avec le prestataire partenaire et l’ensemble des partenaires ambassadeurs par le biais d’un accompagnement pluriel (Eductour, signalétique, réunions...)
- A étudier les évolutions à apporter à la Démarche Ambassadeur du Canigó en Conflent,
- A organiser une réunion annuelle de bilan, pour laquelle le prestataire s’engage à fournir les données sur le flux des ambassadeurs ayant fréquenté les établissements partenaires.

Article 7 : La présente convention est établie pour une durée d’un (1) an renouvelable par tacite reconduction et prend effet à la date de la signature. Toute modification ultérieure fera l’objet d’un avenant à la présente convention. En cas de non-respect par le partenaire des articles précités, l’Office de tourisme se réserve le droit de mettre fin à cette convention.

Fait à.....le

Le représentant légal de l’Office de Tourisme Conflent Canigó :
(signature)

Le représentant légal de L’Etablissement :
(signature)

Information RGPD : En cochant la case vous autorisez l’Office de Tourisme Conflent Canigó à conserver vos données transmises via ce document.

Conformément à la loi n°78-17 dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et depuis le 25 mai 2018 le RGPD, la protection des données personnelles, l’Office de Tourisme Conflent Canigou vous informe des mesures mises en œuvre quant à l’utilisation des données personnelles que vous nous communiquez. Seules les informations nécessaires à l’exécution de ce contrat sont recueillies par l’Office de Tourisme Conflent Canigó et conservées dans les délais réglementaires avec les mesures de sécurités appropriées.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ce droit par e-mail envoyé à : info@tourisme-canigou.com



Office de tourisme Conflent Canigó
1^{ère} catégorie
Antennes de Prades - Molitg-les-Bains - Villefranche-de-Conflent - Vernet-les-Bains
10, Place de la République 66500 Prades - Tél. 33 (0)4 68 05 41 02
info@tourisme-canigou.com - www.tourisme-canigou.com



Vous êtes invité à consulter la charte RGPD et consentement sur <https://www.tourisme-canigou.com/pratique/brochures> et le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Office de tourisme Conflent Canigó

1^{ère} catégorie

Antennes de Prades - Molitg-les-Bains - Villefranche-de-Conflent - Vernet-les-Bains

10, Place de la République 66500 Prades - Tél. 33 (0)4 68 05 41 02

info@tourisme-canigou.com - www.tourisme-canigou.com

